

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)

Date de convocation :	18/02/2025
Membres :	
En exercice :	9
Présents :	7
Votants :	7
Date de publication :	19/02/2025

Le 24 février 2025 à 18h30 en Mairie,

le Conseil d'Administration du CCAS de CABANAC-et-VILLAGRAINS (Gironde), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean Georges CLAIR, Président du CCAS.

Étaient présents : Jeanine BEAUBOIS, Jean Georges CLAIR, Aurélia FOURNIER, Colette FROIDEVAUX, Sophie GUIRAUD, Katia PEDEMAY et Sophie SUBIRATS.

Étaient absentes : Corinne GRÉGOIRE et Nathalie KATSAMANTOU

Secrétaire de séance : Katia PEDEMAY

DÉLIBÉRATION N ° 2025-01

OBJET : Attribution d'une aide financière au bénéfice d'une administrée

Madame A est âgée de 46 ans, célibataire et sans emploi depuis plusieurs années. Elle est actuellement bénéficiaire du RSA et explique rechercher très activement un emploi. Elle ajoute que des problématiques de santé ont freiné son retour à l'emploi.

Elle dispose de ressources insuffisantes par rapport à ses charges mensuelles et a contracté un crédit à la consommation renouvelable. Madame A. doit prochainement déposer un dossier de surendettement.

Il y a 1 an, Madame A. a bénéficié d'une aide alimentaire du CCAS de 60 euros.

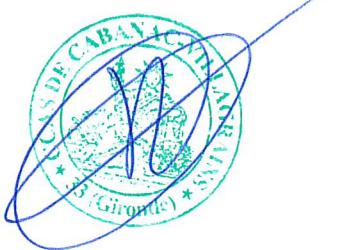
Madame A. sollicite une aide financière de 200 euros pour lui permettre d'acheter du carburant, nécessaire à sa recherche d'emploi et aussi s'acheter des denrées alimentaires. Elle explique que les colis du secours populaire sont composés essentiellement d'aliments frais et qu'elle a besoin de s'acheter des boîtes de conserve.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration du CCAS rejette l'attribution d'une aide alimentaire mais décide d'octroyer à Mme A. une aide financière de 100 € sous la forme de deux bons d'achat de carburant d'une valeur de 50 €.

POUR :	07
CONTRE :	00
ABSTENTION :	00

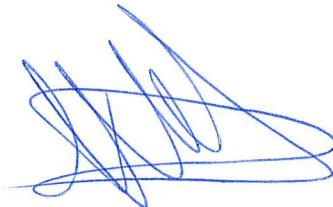
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
En mairie, le 24/02/2025

Le Président



Jean Georges CLAIR

La secrétaire



Katia PEDEMAY